

ployés. Il est donc impossible de rattacher dès lors les recouvrements aux individus qui, en dernière analyse, payent les taxes. Aussi les statistiques de la perception comme telles ne peuvent pas être rattachées étroitement aux personnes taxées, et tous les tableaux statistiques qui tentent de décrire le contribuable par occupation ou catégorie de revenus doivent se fonder sur la déclaration remplie par le contribuable plusieurs mois après l'acquiescement de son impôt. Toutefois, les statistiques des recouvrements, compte tenu du taux de l'impôt, servent à indiquer la courbe générale du revenu imposé, bien avant les données de l'imposition.

Le tableau 1 donne les recouvrements annuels établis d'après l'année financière du gouvernement.

1.—Perceptions de la Division de l'impôt du ministère du Revenu national, années terminées le 31 mars 1934-1948

NOTA.—Les chiffres de 1917-1933 paraissent aux pp. 1048-1049 de l'Annuaire de 1947.

Année terminée le 31 mars	Impôt sur le revenu	Taxe sur les surplus de bénéfices	Droits de succession	Perceptions globales
	\$	\$	\$	\$
1934.....	61,399,172	néant	—	61,399,172
1935.....	66,808,066	“	—	66,808,066
1936.....	82,709,803	“	—	82,709,803
1937.....	102,365,242	“	—	102,365,242
1938.....	120,365,532	“	—	120,365,532
1939.....	142,026,138	“	—	142,026,138
1940.....	134,448,566	“	—	134,448,566
1941.....	248,143,022	23,995,269	—	272,138,291
1942.....	510,243,017	135,168,345	6,956,574	652,367,936
1943.....	910,188,672 ¹	454,580,677 ¹	13,273,483	1,378,042,832
1944.....	1,151,757,035 ¹	468,717,840 ¹	15,019,831	1,635,494,706
1945.....	1,072,758,068 ¹	465,805,356 ¹	17,250,798	1,555,814,222
1946.....	937,729,273 ¹	494,196,483 ¹	21,447,573	1,453,373,330
1947.....	963,458,245	448,697,443	23,576,071	1,435,731,759
1948.....	1,059,848,357	227,030,494	30,828,040	1,317,706,891

¹ Comprend la portion remboursable et, par conséquent, ne concorde pas avec le tableau 8, p. 1016.

Recouvrements par année d'imposition.—Le tableau 1 fait mention des perceptions globales durant une année financière du gouvernement sans tenir compte des années particulières d'imposition auxquelles les revenus se rattachent.

Au tableau 2, les recouvrements les plus importants sont redistribués de façon à mettre en lumière les perceptions de chaque année successive d'imposition.

Une année d'imposition est une période de temps au cours de laquelle un revenu est gagné et devient imposable aux taux prévus par la loi. Dans le cas d'un particulier, l'année d'imposition correspond presque toujours à l'année civile; pour une société, l'année d'imposition est l'année civile au cours de laquelle se termine son exercice financier. Selon la méthode actuelle, la perception d'une portion considérable des taxes se fait durant l'année au cours de laquelle le revenu est gagné, c'est-à-dire durant l'année d'imposition; le solde est presque entièrement perçu les deux années suivantes.

Pour fins de statistique, l'administration centrale garde ouvert durant une période de trois ans le compte général d'une année d'imposition. Ensuite, tout impôt perçu pour une année "close" est porté au crédit d'un "compte collectif".